

[DOCUMENT PREPARE POUR L'ACEE]

Consultation publique

Projet de minerai de fer Kami

Fait par le Mouvement citoyen de Fermont

**Edith Caron
Valérie Delarosbil**

[Date : 27 novembre 2013]

Sommaire

Introduction	3
L'environnement atmosphérique	4
La qualité de l'air.....	4
Vibrations et bruits des sautages.....	5
L'eau et éléments connexes	6
Le dépôt Rose Nord, le Rose Pit et Rose Sud	7
Drainage et niveau d'eau des lacs	9
Accidents, défaillances et nuisances.....	9
L'usage du territoire.....	10
Pollution lumineuse	10
Conclusion.....	11

Introduction

Cela fera bientôt deux ans que nous avons débuté nos revendications par rapport au projet Kami de la compagnie Alderon. Deux ans où nous nous battons pour protéger notre qualité de vie, notre milieu, notre chez nous. Certes nos efforts n'équivalent pas le support qu'on aurait souhaité des instances gouvernementales, mais on avance en se disant qu'on ne perd rien à se battre jusqu'au bout!

Donc, suite au dépôt du rapport d'étude approfondie déposé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale(ACEE), nous vous transmettons nos commentaires.

Au final de la lecture, c'est à ce demander si l'ACEE croit qu'on vit dans une bulle de verre où tout le monde est parfait. Le projet Kami n'est pas un coup de dé, mais bien des répercussions réelles qu'il y aura sur une population. Dans le rapport,¹ on mentionne qu'un programme de suivi sera mis en place afin de vérifier l'exactitude de l'évaluation environnementale et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuations pour le projet. Ce n'est pas une fois que le mal sera fait, qu'il sera temps d'agir pour ramasser les pots cassés. Que ce soit pour le projet Bloom de Cliff ou pour la mine d'Or de Malartic, des belles promesses avaient été faites pour se ramasser avec des dégâts énormes. Pourquoi, encore une fois, saboter une communauté qui est à seulement quelques kilomètres du site minier?

Comme mesure d'atténuation, le promoteur mentionne dans son étude environnementale qu'il effectuera le déplacement du site de dépôt des stériles Rose Sud afin d'éliminer ses possibles effets sur le lac Daviault et la ville de Fermont. De plus, en octobre dernier, lors d'une consultation publique, Alderon mentionnait que ce site est conditionnel à l'acceptation du propriétaire qui possède ces titres miniers et également du gouvernement Terre-Neuvien puisque Alderon n'est plus sur ses propres terres. Dans le rapport d'étude approfondie, sur les cartes de la compagnie, il est facile de croire que tout est accepté. Par contre, le 15 novembre dernier, par courriel, Derek McDonald de l'ACEE nous mentionnait qu'il a vérifié avec la province de Terre-Neuve et que cet enjeu

¹ Projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie, Agence canadienne d'évaluation environnementale, p IV

n'est pas résolu. À la lumière de cette information, qu'est-ce qu'on peut penser à part le fait qu'Alderon tente de nous bernier.

Comme nos derniers documents, nous allons y aller par thèmes.

L'environnement atmosphérique

L'environnement atmosphérique est un grand thème qui inclut la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les environnements acoustiques et visuels près du projet, la pollution lumineuse et les poussières.

La qualité de l'air

Le promoteur stipule que les émissions atmosphériques prévues ne devraient pas dépasser les normes tant au niveau de Terre-Neuve que du Québec. Pour TENTER de nous rassurer davantage, il mentionne que le dépôt de stériles a été changé d'endroit pour diminuer les inconvénients. Comme mentionner plus haut, l'autorisation de cette nouvelle aire de stériles n'est pas acceptée. On peut alors se demander si Alderon n'attend pas tout simplement l'autorisation du projet pour revenir sur ses pas avec sa première aire de stérile, si la première n'est pas acceptée.

Dans le dernier rapport de l'ACEE, Santé Canada s'est dit préoccupée par le manque de renseignements sur la concentration de base de métaux dans l'air ambiant et sur les émissions atmosphériques futures en provenance du projet.

D'ailleurs, présentement, une importante étude sur la poussière de silice est en cours au Labrador par la firme Morneau Shepell. Cette étude aura une durée de deux ans. Considérant, la grande proximité de l'éventuel site minier, nous croyons que l'ACEE serait gagnante d'attendre les conclusions de cette étude.

L'ACEE recommandait que les métaux dans les poussières soient surveillés AVANT la construction du projet. Nous trouvons illogiques qu'un promoteur, supposément impliqué dans un processus environnemental, n'est pas pensé à ce point, qui nous paraît la base. De plus, Santé Canada conseille de surveiller la composition des particules durant l'exploitation afin de vérifier LES PRÉDICTIONS de l'étude d'impact environnementale d'Alderon. Encore une fois, il ne faut pas voir ce projet comme un

coup de dé ou un processus essaie-erreur, mais bien comme la qualité de vie et la santé d'une population qui seront perturbées. Par contre, nous sommes satisfaites de voir que Santé Canada propose d'autres mesures d'atténuation comme le ralentissement ou l'arrêt des travaux lors des épisodes de forte contamination atmosphérique. C'est un point que nous avons mentionné dans nos documents précédant.

Les contaminants atmosphériques seront générés principalement par les dépôts stériles, la mine à ciel ouvert ainsi que le déplacement de la machinerie sur le site. Des mesures d'atténuation sont prévues pour la gestion des poussières par l'assainissement progressif, des systèmes de dépoussiérage, l'utilisation de dépoussiérant. Cependant, aucune formalité de l'entreprise ne nous assure, avec certitude, l'abolition totale de poussières de son futur site minier vers la ville de Fermont.

De plus, le dynamitage générera assurément de la poussière. Par contre, aucun plan de dynamitage n'est à ce jour élaboré par l'entreprise. Lors de sautage, la ville de Fermont est menacée par des émissions de dioxyde de carbone. Jusqu'à présent, aucune mesure d'atténuation n'a vu le jour ni a été évoqué face à cette possibilité pour rassurer la population de Fermont face à cette menace. À Malartic, lorsque le vent souffle en direction de la ville, les sautages sont annulés. Afin de préserver la qualité de l'air, Alderon doit envisager cette mesure d'atténuation.

Vibrations et bruits des sautages

Dans le rapport d'étude approfondie, on mentionne que les vibrations ne devraient pas être perceptibles en général. Le site minier d'Alderon est à quelques kilomètres de la ville. Le projet d'Arcelor Mital est à 17km de Fermont et chaque midi on ressent les vibrations suite au sautage. Il est donc ASSURÉ que nous ressentirons les vibrations du projet d'Alderon. Depuis les débuts des consultations, on nous promet un plan de dynamitage dont on n'a pas encore vu la couleur².

Du secteur nord de la ville de Fermont, nous pourront voir le Rose nord, tout juste à côté du Rose Pitt longeant le lac Daviault. Étant donné que le mode d'exploitation choisi par l'entrepreneur est une mine à ciel ouvert, nous pourrons voir, entendre et sentir les vibrations causées par les sautages.

² Référence p.28 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

Les vibrations s'ajouteront à celles des autres entreprises minières de la région, ce qui fragilisera davantage toutes les fondations des bâtiments de la ville de Fermont. Les fissures dans les fondations sont malheureusement très fréquentes, autant dans la ville de Fermont que celles de Wabush et Labrador City. Malgré nos questionnements fondés, l'entreprise nie ce fait.

L'ACEE spécifie que ni les vibrations des dynamitages, ni des niveaux élevés de poussières ne seront ressentis dans le secteur³. Cependant, l'affirmation est contradictoire, car il est mentionné plus bas, dans le texte, que les niveaux de bruits découlant des dynamitages ne devraient pas dépasser les lignes directrices de Santé Canada⁴. Présentement, à Fermont nous avons ce qu'on appelle une quiétude sonore. Ce que l'ACEE et l'entrepreneur ne disent pas, c'est que la qualité de vie sonore sera diminué avec l'arrivée de ces nouveaux sautages. Nous ne savons pas à quelles fréquences ils auront lieux, ni leurs intensités, ni l'heure projetée. Nous croyons que se cacher derrière des normes de bruits, ne prouve en rien que les vibrations et le sautage ne seront pas nuisible quotidiennement pour la population.

Le promoteur a mentionné qu'il entreprendrait la surveillance du bruit le long du périmètre du projet durant les travaux de construction et à l'occasion durant l'exploitation en fonction des plaintes de la population. Nous serons alors pris en otage; si nous sommes incommodés, ils agiront! Ce n'est pas une façon de respecter les gens, car ASSURÉMENT nous serons dérangés.

Nous croyons également que les bruits de fonctionnement de la mine comme le changement de vitesse des camions, le déchargement des camions, les sirènes du train et de l'avant-sautage, les drills, etc, seront aussi nuisible par leur constance que ce soit de jour ou de nuit.

L'eau et éléments connexes

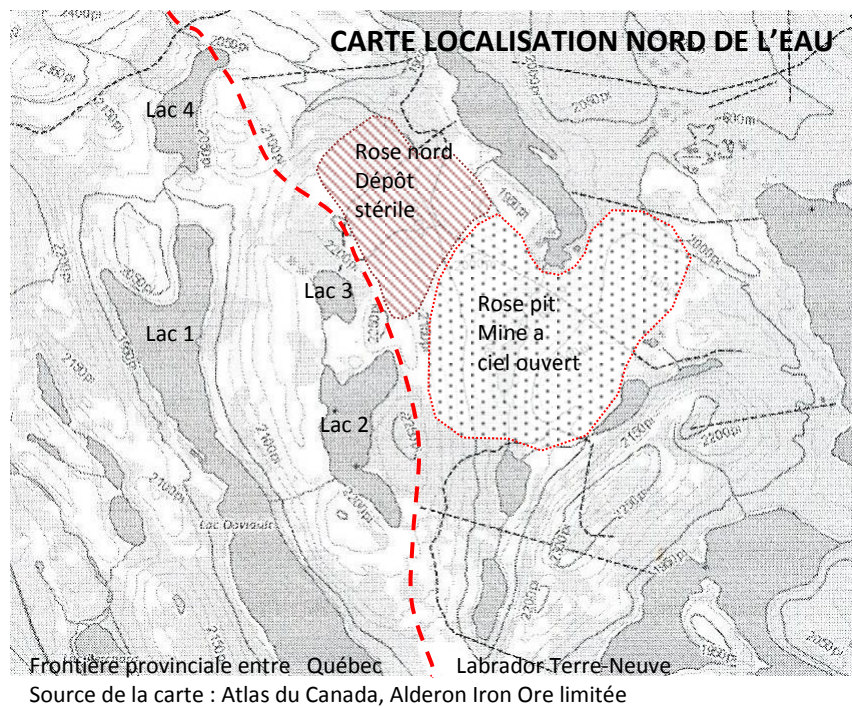
L'eau dans son ensemble est une source de vie qui a différentes formes : l'eau de surface, l'eau de ruissellement, l'eau sous-terrainne, l'eau sous forme de tourbière et de marais. Elle attire du même souffle les oiseaux, est un habitat pour les poissons, pour

³ Citation p.53 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

⁴ Citation p.53 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

différents mammifères, des reptiles et des invertébrés. Elle attire également les humains par divers éléments comme la pêche, un air d'atterrissage et d'amerrissage pour les hydravions, la navigation de plaisance, la baignade, la randonnée de raquettes, la motoneige, sans oublier l'approvisionnement de la population local en eau potable.

Le réseau hydrique que la région possède est exceptionnel et très vaste. L'importance de conserver la qualité de l'eau pour la communauté présente et future est sans doute une priorité. Bien que la municipalité de Fermont soit au partage des eaux entre la province du Québec et celle du Labrador, le risque de contamination est bien présent. Les risques d'incidents et d'accidents ne seront jamais totalement exclus vu la très grande proximité entre le projet Kami et le territoire de Fermont. L'industrie ne pourra jamais exclure la possibilité de contamination même si elle tente de le faire.



Le dépôt Rose Nord, le Rose Pit et Rose Sud

Le dépôt stérile Rose Nord sera au nord de la mine à ciel ouvert Rose Pitt limitrophe aux lacs 2 et 3 sur la carte. Cette nouvelle topographie modifiera le ruissellement de l'eau de pluie et la couverture de neige l'hiver. Le promoteur projette d'installer un fossé périphérique autour de la mine, des dépôts stériles⁵ et l'installation d'un pipeline de

⁵ Citation p.33 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

dérivation de l'eau autour de la mine Rose⁶, afin de contrôler l'eau. On sait que les sites de dépôt stériles peuvent générer du drainage rocheux acide (DRA) et de la lixiviation des métaux (LM). Le lac Daviault (1) ainsi que ses satellites (2, 3 et 4) sont assujettis à être atteints advenant une défaillance des systèmes de captage des eaux. Depuis le début des consultations publiques, nous sommes inquiètes des mesures d'urgence qui seraient entreprises par l'entreprise et nous sommes toujours dans le néant.

Si l'objectif des consultations est en quelque sorte une façon d'atteindre l'acceptation sociale, pourquoi ne pas avoir proposé des plans préliminaires de mesure d'urgence qui incluent la ville de Fermont afin de rassurer la population qui utilise ses plans d'eau. Étant donné que le promoteur rejette depuis le départ tous scénarios de contamination de l'eau au Québec, même avec notre proximité incontestable, nous avons encore des questions sans réponses, qui sont pour la plus part présentes depuis le début des consultations publiques :

- Le fait de créer de nouvelles topographies augmente les possibilités d'un transfert d'eau entre les deux provinces. Quelle sera leur mesure d'urgence? Une compensation, une décontamination complète, une divulgation des informations immédiates interprovinciales, une divulgation uniquement pour la province du Labrador, etc. ?
- Lors de forte pluie ou au dégel du printemps, le risque d'érosion des sols et de glissement de terrain est aussi des facteurs de risques associés au Rose Nord et Rose Pit. Quelles sont les mesures d'urgence établies par l'entreprise?
- Aura-t-il en main uniquement les règlements environnementaux du Labrador ou tiendra-t-il également ceux du Québec, parce qu'une infraction n'en est pas nécessairement une des deux côtés de la frontière selon les règlements locaux?
- Advenant une défaillance du captage de l'eau, Alderon sera-t-il dans l'obligation de le dire à la municipalité de Fermont?

⁶ Citation p.33 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

Option Rose Sud

Comme la localisation du Rose Sud pour le dépôt stérile est incertaine, nous croyons que l'autre avenue que le promoteur peu utiliser, c'est l'ancien emplacement du dépôt de stérile étant donné que l'entrepreneur possède cet espace dans sa propriété. Si c'est le cas, le lac Daviault aura très certainement de multiples nuisances associées à cet énorme dépôt de stérile. Les risques de contamination de l'eau seront plus élevés pour le ML et le DRA. Les poussières qui atteindraient le lac Daviault seront également plus importantes.

Drainage et niveau d'eau des lacs

Le drainage de certains lacs inquiète la population. Les lacs 2 et 3 sur la carte vont-ils avoir une baisse de leur niveau d'eau vu le pompage qui sera fait afin d'exploiter le gisement de fer? Si c'est le cas, le lac Daviault pourrait avoir lui aussi des répercussions? La RNCan a d'ailleurs souligné l'incertitude liée aux taux d'alimentation et d'abaissement durant l'excavation de la mine⁷. Quelle mesure sera entreprise par le promoteur si les lacs québécois sont drainés par ses activités?

Accidents, défaillances et nuisances

L'ACEE a inclus le lac Daviault dans la zone d'étude régionale (ZER) pour évaluer les effets sur la pêche. Vu la position des lacs 2-3 et 4, nous croyons que si le lac Daviault doit faire partie du ZER, les lacs 2-3 et 4 doivent l'être aussi vu les quelques mètres qui les séparent des composantes du promoteur soit : le Rose Nord, le Rose Pitt et peut-être aussi le Rose Sud.

Les déversements de carburant sont aussi un aspect, qui sera élaboré par le promoteur, dans la deuxième étape de son projet. Encore une fois nous n'avons aucune information afin de comprendre comment le promoteur a l'intention de gérer les accidents environnementaux s'ils traversent la frontière Québec-Labrador. Il est très important pour nous de savoir qu'elle sera leur intention future puisque le lac Daviault et ses satellites sont très importants autant pour les loisirs, la faune aquatique, les oiseaux et une possible prise d'eau potable pour la communauté de Fermont.

⁷ Citation p.34 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

Le promoteur a avoué qu'il était près de la ville de Fermont, mais il dénie le fait que Fermont aura peut-être des effets nuisibles sur l'eau du à son implantation dans le voisinage immédiat du secteur résidentielle de la ville de Fermont. Le dépôt de stérile Rose Nord, le Rose Pitt et le Rose Sud à son implantation initiale sont trois sites très accessibles vu la proximité avec le lac Daviault qui sont vulnérables au DRA et au LM. Encore une fois nous sommes sans réponse pour des éléments qui ont de grandes répercussions possibles dans un avenir proche :

- Comment le promoteur gèrera la contamination des plans d'eau de surface ou sous-terrainne au Québec s'il y a lieu?
- Les fermontois seront-ils laissés avec les problèmes industriels causés par cette entreprise s'il y a contamination et payer les frais associés à la décontamination?

L'usage du territoire

Le secteur du lac Daviault est très fortement utilisé par la communauté de Fermont. L'été de nombreux bateaux l'utilisent à des fins récréatives. C'est par contre l'hiver que le territoire ne possède plus de limite quand les lacs sont gelés. Les motoneiges sont partout et la pêche sur les lacs moins accessibles l'été devient tout d'un coup très accessibles. La pêche sur la glace est l'une des activités faites par de nombreux citoyens de la région.

Nous nous demandons, considérant la grande utilisation du lac Daviault et ses satellites, comment la compagnie minière va sécuriser son périmètre industriel. Sachant qu'un périmètre de 1 km doit être érigé autour du Rose Pitt, comment l'entreprise compte elle l'intégrer au territoire du Labrador. Nous nous questionnons également sur comment il supervisera pour que rien de ses activités minières ne cause de dommages collatéraux à la pêche récréative, à la couverture de neige et de glace des lacs.

Pollution lumineuse

Pour le moment, la ville de Fermont possède un ciel exceptionnel ayant peu de lumière artificielle. Nous pouvons admirer les étoiles, mais également les aurores boréales fréquentes dans notre latitude nordique. Notre région est un paradis pour les photographes en ce qui attrait aux aurores boréales. Ce l'est aussi pour le tourisme. L'arrivée d'éclairage artificiel supplémentaire de calibre industriel près de Fermont créera un halo de lumière qui sera projeté au-dessus du projet industriel. Il est facile

pour nous d'en arriver à cette conclusion puisque nous sommes déjà dans un territoire qui exploite le même genre de ressources naturelles, qui par leurs activités nocturne ont besoin de lumière pour ne pas cesser l'exploitation. Selon L'ACEE, les émissions de lumière durant la construction et l'exploitation du projet pourraient modifier la lumière ambiante et le ciel nocturne⁸. Il n'est donc pas faux de dire que ce projet minier cachera nos attraits. Même si le promoteur mentionne que⁹ des installations d'éclairage adéquates et l'utilisation du paysage local comme écran, il n'est pas difficile de douter de l'efficacité de ceux-ci et de notre perte.

Conclusion

Dans le rapport d'étude approfondie, il est noté que le projet est assujéti à une évaluation environnementale provinciale. Considérant que nous sommes au Canada et que Terre-Neuve, tout comme le Québec, est une province du Canada, ne serait-il pas logique que la province du Québec ait aussi son mot à dire puisque, si le projet va de l'avant, nous aurons des répercussions inévitables, car nous sommes des voisins immédiats du projet.

À la lecture du rapport de l'ACEE, le mouvement citoyen de Fermont est très déçu des réponses que le rapport dévoile. Nous retrouvons très peu d'informations et de réponses aux nombreuses questions que la population se pose. Nous avons vécu un processus de consultation publique difficile, pour ce projet, car il était en grande majorité inaccessible dans la langue française. Nous trouvons difficile que le promoteur nie tout risque de contamination de l'air, de l'eau, du bruit minier, des sautages, de la sécurité près du site, de la poussière, de la pollution lumineuse, etc. Pour lui, c'est comme si nous vivions dans un autre pays. Au final de tout cela, la solution à tous les remèdes, pour le promoteur, serait un système de plaintes à créer seulement quand la minière sera en exploitation. Nous jugeons donc que c'est un gâchis monumental et un principe de bon voisinage totalement inexistant.

Le projet est vendu comme un projet pour les Canadiens, mais quand on s'y intéresse, on se rend compte que ce projet est d'abord et avant tout pour des intérêts étrangers,

⁸ Citation p. 28 de ACEE projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie

⁹ Projet de minerai de fer Kami, Rapport d'étude approfondie, Agence canadienne d'évaluation environnementale p.28

voir chinois. L'exploitation des ressources non renouvelable, ici, ne se préoccupe en rien de la population de Fermont qui sera très incommodé par différents risques importants pour la santé et la qualité de vie. On croyait vraiment que l'ACEE serait davantage liée aux intérêts et à la qualité de vie des Canadiens avant celui du promoteur.

Depuis le départ des consultations publiques, le mouvement citoyen a produit trois mémoires avec celui-ci. Nous incluons en annexe virtuelle nos autres rapports; www.mcfermont.wordpress.com. Nous insistons sur ces documents puisque nos questions, pourtant claires, n'ont pas été répondues dans la majorité des cas.

Nous avons bien compris que l'ACEE est favorable à ce projet puisqu'elle n'y voit rien de négatif des pratiques et de la conception du projet. Rien ne nous indique, que l'ACEE donnera des commentaires dans l'intérêt de la population aux dirigeants qui auront à décider de l'avenir de ce projet. Le mouvement citoyen n'est pas un mouvement contre le développement minier car, nous sommes reliées à ce secteur d'une manière ou d'une autre. En conclusion, nous jugeons que le promoteur n'a pas été honnête et nous sommes très inquiètes de l'avenir de notre ville, si le projet Kami venait à s'établir juste à côté de nous.